REGLEMENT INTERIEUR

• Il est strictement interdit :

- de fumer dans tous les locaux (déclenchement de l'alarme),
- d'écrire, de coller ou agrafer quoi que ce soit, sur les murs, les portes, le mobilier et les plafonds (des panneaux sont à disposition pour cela),
- de modifier l'emplacement du mobilier ou du matériel,
- de laisser des véhicules en stationnement devant le centre,
- de manger ou de consommer des boissons dans les chambres,
- de laisser utiliser les lits du haut par des enfants de moins de 6 ans (concerne les lits superposés),
- de laisser les enfants utiliser l'ascenseur sans accompagnement,
- de faire du feu ailleurs que sur le grand terrain (feu de camp) : les feux de camp sont autorisés uniquement après autorisation municipale
- Il est vivement recommandé d'éviter tout débordement susceptible de causer des nuisances au voisinage.